

# CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

## SYNTHESE de la Séance du 11 juin 2022

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 09h 00 salle Baccarat

Public : 0

**Présents :** M. JUSTINE, Mme GAROT, M. ROGER, M. LANOUX, Mme GAUTHIER, Mme MERLIN, Mme MEYER, Mme BOYER, M. LEMAIRE, M. TREMBLAY, M. FOUQUETEAU.

**Absents :** Mme MURAT (excusée), Mme DANIEL (excusée).

**Absents avec procuration :** Mme JACQUET (procuration à Mme MERLIN), M. VAUCHER (procuration à M. ROGER)

**Président de séance :** M. Christian JUSTINE

**Secrétaire de séance :** Mme GAUTHIER

Le Maire, Monsieur JUSTINE Christian ouvre la séance et fait lecture de l'ordre du jour du 11 juin 2022. Il demande s'il y a des questions diverses.

### Approbation du procès-verbal du 06 mai 2022

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal sans observation.

## Délibérations municipales

### I – Demande de subvention amendes de police et récupération du FCTVA - Travaux d'aménagement en sécurité RD951, conception et réalisation de deux plateaux surélevés

Réalisation de deux plateaux surélevés, soit un au niveau de la boucherie et l'autre à la hauteur de la rue de la Chaumette. Le montant des travaux est estimé à 70 651.80 € HT, 84 782.16 € TTC selon le devis de l'entreprise COLAS.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité s'engage** à réaliser les travaux d'un montant de 70 651.80 € HT, soit 84 782.16 € TTC, autorise le Maire à présenter une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher au titre des amendes de polices 2022 au taux le plus élevé possible et à signer une convention avec le département du Loir-et-Cher pour la récupération du fonds de compensation de la TVA.

### II – Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

**Le Maire propose à l'assemblée**, de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage sur l'ensemble des panneaux de la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide** la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

### III – Ajout tarifs communaux 2022

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide** l'application d'un nouveau tarif communal détaillé dans le tableau suivant pour l'année 2022 :

Occupation du domaine public	2021	PROPOSITION 2022
Publicité banderole week end ou manifestation ponctuelle (demande d'autorisation en mairie " sans concurrence à nos entreprises locales")		100,00 €

## DECISIONS

### I – Contrat de location et abonnement téléphonie

Le contrat de location de matériels et abonnement de téléphonie avec le partenaire financier ORANGE, M2M FINANCEMENT d'un montant de 365.00 € HT, soit 438.00 € TTC (paiement à échéance mensuelle), durée 5 ans, est accepté.

## **I – Contrat de location et maintenance APOGEA – Ordinateur portable camping**

Le contrat de location pour le nouvel ordinateur portable du camping proposé par la société MILE / APOGEA, d'un montant trimestriel fixe de 192.00 € HT, soit 230.40 TTC (paiement à échéance trimestrielle), durée 30 mois, avec des frais annuels de gestion de 8.00 € HT soit 9.60 € TTC, est accepté

## **Informations diverses**

### **Subventions terrain multisport et terrain d'agrès**

M. le Maire informe que le dossier de demande de subvention concernant l'aménagement d'un terrain multisport a été représenté à l'agence nationale du sport à la commission du mois de Mai 2022. Compte tenu de la forte demande le dossier multisport n'a pas été retenu car il n'était plus prioritaire, les travaux étant déjà terminés. Le dossier pour la création de l'espace agrès de fitness, sera proposé lors de la session de septembre.

### **Modification du sens de circulation rue des Garennes et rue des Vallées**

Mise en place de panneaux de circulation :

- Rue des Vallées : sens de circulation « INTERDIT » de l'avenue du Pont vers la rue de l'Ancien Moulin et donc circulable de la rue de l'Ancien Moulin vers la l'avenue du Pont.
- Rue des Garennes, rue Neuve : le sens actuel de circulation n'est pas modifié, la rue sera circulable UNIQUEMENT par les RIVERAINS de l'avenue du Pont vers la rue de l'Ancien Moulin.
- Ces modifications seront validées par les autorités compétentes.

### **Antenne Free**

M le Maire informe que l'antenne Free est installée.

### **Prévision prochain conseil municipal**

Le conseil municipal prévu le vendredi 8 juillet 2022 est reporté au lundi 11 juillet à 18 h30

### **Eclairage public**

M ROGER informe que les travaux d'éclairage public sont terminés. Quarante six lanternes ont été installées rue du Tramway, rue du 8 mai, à l'église et rue de la Chaumette.

### **Licence**

M le Maire informe que la licence prévue au conseil du 6 mai 2022 ne sera pas acquise.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**M FOUQUETEAU** demande si le journal communal sera publié prochainement, informe que rue des écoles il manque un panneau sens interdit, demande l'installation d'un stop à 150 m rue du 8 mai et demande pourquoi lors de la brocante, l'accès par le camping était autorisé à certains usagers et pas à d'autres.

**M LE MAIRE** répond que le bulletin municipal est en cours de préparation, que les services vérifieront pourquoi le panneau sens interdit n'est plus rue des écoles, qu'il y a déjà un panneau stop rue du 8 mai et qu'il n'a pas été fait de passe-droit pour l'accès au camping le jour de la brocante, l'interdiction de passage installée sur le portail du camping n'a pas ou peu été respectée et qu'il a été très difficile de faire la « police » au vu de la fréquentation du site ce jour-là.

**Mme BOYER** demande si un nettoyage des rues est prévu suite au dégâts occasionnés par l'orage du samedi 4 juin et notamment l'arbre déraciné à côté du ru.

**M le Maire** répond qu'un nettoyage a déjà commencé et va se poursuivre.

**M ROGER** informe que le panneau de communication place de la libération sera remis après approbation du conseil communautaire, la CCBVL étant propriétaire du bâtiment. Il est suggéré d'installer le panneau à côté de la boîte à livres. L'ensemble du conseil approuve.

Séance levée à 10h40

Muides-sur-Loire le, 11 juin 2022

La Secrétaire de Séance,  
Valérie GAUTHIER



Le Maire,  
Christian JUSTINE

